ADHAVE

Association loi 1901

Assemblée Générale ordinaire

22 NOVEMBRE 2016 - 20H30

MAISON DES ASSOCIATIONS 37 AVENUE DU PLAN DE L'EGLISE À VOISINS LE BRETONNEUX.

Dernière minute (samedi après-midi)

A RENNES, après le passage du tunnelier qui creuse le tunnel du métro,

Le sol d’un magasin s’écroule

3 personnes clientes blessées qui sont tombées dans le trou….

La société chargée d'aménager la ligne reconnait que cet affaissement a été provoqué par le tunnelier.

Ordre du jour

- Rapport moral du Président - le bilan des actions de l'exercice 2015-2016
- Rapport financier : bilan des comptes de l'exercice 2015-2016
- Vote du budget provisionnel et des orientations d'action de l'exercice 2016-2017
- Présentation des projets d'actions de l'ADHAVE pour l'exercice 2016-2017, notamment :
  - Poursuite des actions concernant le métro ligne 18
  - Veille relative aux locaux loués par la mairie à l'école des 40 arpents
  - Propositions concernant la circulation dans la Bretonnière, zone 30

Point divers

- Le point sur la ligne 18 : confirmation de la modification du tracé du tunnelier ?
- invités : Madame le maire de Voisins et Monsieur Dupin de la SGP

Rapport moral du Président -1

Métro ligne 18

- - Octobre 2015 à mars 2016
- Actions de communication à la presse écrite, parlée, TV. Courriers à la SGP, contact des élus, organismes publics et privés, manifestations (banderolles)

- – E.U.P. mars-avril 2016
- *Mobilisation de l'ADHAVE et de ses adhérents*
- *14 contributions ADHAVE (dont l'envoi du plan par courrier)*
- *Propositions de nouveaux tracés*

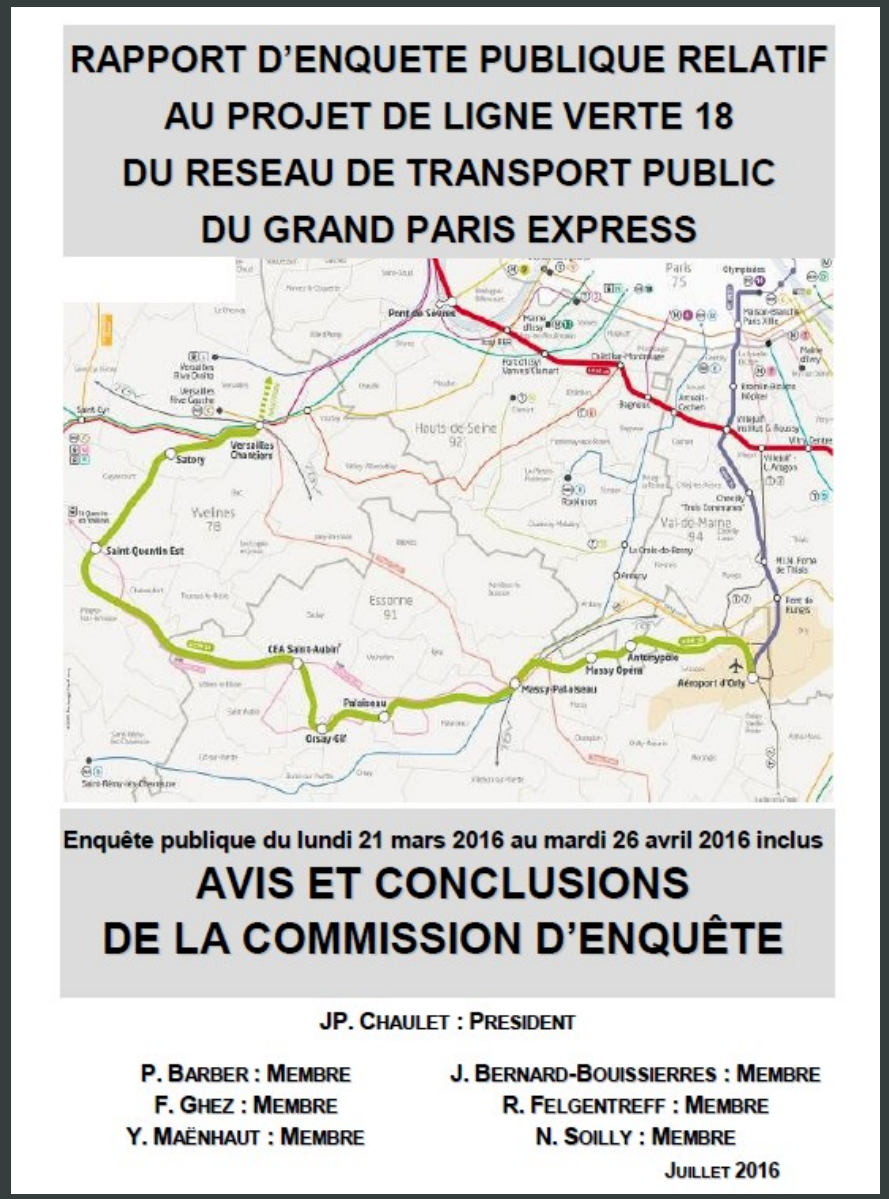
RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIF
AU PROJET DE LIGNE VERTE 18
DU RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC
DU GRAND PARIS EXPRESS

Enquête publique du lundi 21 mars 2016 au mardi 26 avril 2016 inclus

AVIS ET CONCLUSIONS
DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

JP. CHAULET : PRESIDENT

P. BARBER : MEMBRE
F. GHEZ : MEMBRE
Y. MAËNHAUT : MEMBRE
J. BERNARD-BOUISSIERRES : MEMBRE
R. FELGENTREFF : MEMBRE
N. SOILLY : MEMBRE

JUILLET 2016

En conclusion : la commission d'enquête à l'unanimité de ses membres donne un avis FAVORABLE à la DUP nécessaire au projet de réalisation du cinquième tronçon de la ligne 18 entre l'aéroport d'Orly et Versailles chantiers

AVEC DES RESERVES

RESERVE 3

Le tracé initialement prévu sous le quartier de la Bretonnière à Voisins-le-Bretonneux présentant des risques certains dus à l'instabilité du sous-sol sous les pavillons de ce quartier, **la commission d'enquête demande à la SGP de retenir le tracé alternatif sous le Golf national proposé et décrit dans son mémoire en réponse**.

A Nogent sur Marne le 7 juillet 2016

Enquête publique du lundi 21 mars 2016 au mardi 26 avril 2016 inclus

RAPPORT : 2ème PARTIE – TOME 1/2

EVALUATION DU PROJET SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE – THEMES A A D

JP. CHAULET : PRESIDENT

P. BARBER : MEMBRE
J. BERNARD-BOUISSIERRES : MEMBRE
F. GHEZ : MEMBRE
R. FELGENTREFF : MEMBRE
Y. MAËNHAUT : MEMBRE
N. SOILLY : MEMBRE

JUILLET 2016

Contre-proposition 5 de l'ADHAVE (mail 3207)

L'ADHAVE propose un tracé alternatif qui passerait le plus à l'Est possible dans le fuseau d'étude.

Ce tracé (en vert) ne passe sous aucune habitation ou crèche/école, respecte le rayon de courbure requis, comporte une partie droite de 100 mètres au passage de la gare, dont il garde l'emplacement.

1.2.2.3.1.4 : Commentaires de la SGP et appréciations de la commission d'enquête

Comme le note la commission d'enquête, le passage annoncé de la ligne souterraine sous le quartier de La Bretonnière a suscité de fortes réactions. De nombreuses contre-propositions de tracés sont présentées (M. et Mme Hantz, observation n° 4 du registre de Guyancourt ; M Courtinat, courrier n° 2 ; M. Noël, courriel n° 312 ; l'Association de Protection des Droits des Habitants de Voisins et communes Environnantes – ADHAVE, courriel n° 3207 ; M. Mader, courriel n° 3288).
Le passage du tracé souterrain sous ce quartier de Voisins-le-Bretonneux résulte de la décision issue de comité de pilotage d'avril 2015 de localisation de la gare souterraine de Saint-Quentin-Est.

Lors de la concertation renforcée, les habitants du quartier ont fait part de l'instabilité du sous-sol sous leurs pavillons. La SGP s'est alors engagée à étudier un tracé alternatif dans le cadre du fuseau du Plan Général des Travaux du dossier d'enquête (pièce E, page 12).
Depuis lors, la SGP a fait réaliser des sondages géotechniques, en étroite concertation avec la Vile de Voisins-le-Bretonneux et les habitants du quartier de la Bretonnière, dans le but de mieux caractériser la nature des sols traversés par le tunnel. Les premiers résultats ont permis de confirmer que les premiers mètres de terrain situés sous le niveau du sol naturel sont de qualité peu satisfaisante.
Toujours dans le but d'améliorer la connaissance de l'existant, y compris sur de potentiels tracés alternatifs, des études de sensibilité des bâtiments situés dans la zone d'influence du tunnel, couplées avec une enquête du bâti, ont permis de déterminer leur vulnérabilité aux travaux envisagés afin de mettre en place des méthodes constructives adaptées et garantir ainsi un niveau de sécurité optimal.

1.2.2.3.1.4 : Commentaires de la SGP et appréciations de la commission d'enquête – suite

C'est ainsi que la SGP a pu également se procurer les plans des fondations des immeubles de Safran et de Thalès. Des sondages ont également été réalisés à l'intérieur du Golf national.

Au terme de ces études complémentaires, la SGP est aujourd'hui en mesure de proposer un tracé souterrain au tunnelier qui évite le quartier de La Bretonnière. Ce tracé évite également les logements en cours de construction à Guyancourt (au Nord de la gare de Saint-Quentin-Est).

Le tracé retenu par la SGP se traduit par un léger ajustement de l'axe de la gare comme le montre le plan de la page suivante. Sur ce plan, les traits bleus clair figurent l'enveloppe du Plan général des Travaux. Le tracé initial figure en blanc et le tracé désormais proposé par la SGP figure en jaune. Les ouvrages de ventilation et d'accès de secours (OA) sont situés de part et d'autre de l'emprise du Golf national.

Ce nouveau tracé est d'ores et déjà celui sur lequel se poursuivent les études de maîtrise d'œuvre. Il sera possible dès l'automne 2016, de proposer ce tracé alternatif aux populations et élus concernés.

Appréciations de la commission d'enquête :

La commission d'enquête prend acte du nouveau tracé proposé par la SGP, qui évite tout passage sous les maisons du quartier de

la Bretonnière à Voisins-le-Bretonneux

Rapport moral du Président - 2

E.U.P. sur PLUi de SQY – Juin / Juillet 2016

2 contributions de l'ADHAVE à l'EUP

Contribution N°1

Irrecevabilité du PLUI de Saint Quentin en Yvelines juin 2016 :

- L'aménagement du futur quartier Thalès est passé sous silence
- La friche Thalès reste classé en zone d'activité : UAi6d19

Contribution N°2

L'ADHAVE demande :

- Un aménagement urbain du futur quartier en harmonie avec les quartiers avoisinants
- La réalisation d'un parking public d'au moins 500 places à proximité de la gare
- Un critère de mixité sociale ne dépassant pas la moyenne de l'agglo.

DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN YVELINES

©photothèque CASQY

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET
DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Enquête du 16 Juin 2016 au 20 Juillet Inclus

CONCLUSIONS MOTIVEES & AVIS

Fascicule 2

L'enquête s'est déroulée sur une durée de 35 jours consécutifs, du jeudi 16 juin 2016 au 20 juillet 2016.
L'enquête a permis de recueillir 55 dépositions aux registres ou courriers.

Commentaire : une dizaine concerne le futur quartier gare de SQY Est

Observation n° 5 ADHAVE, 5 pages

Irrecevabilité du PLUi pour les raisons suivantes

- Ligne de métro figurant sur les terrains Thalès (non actée,EUP en cours)
- Document OAP, pages 19/33 l'ensemble de la zone « Thalès » y est identifiée comme zone où seront engagées des logiques de développement et/ou renouvellement des secteurs stratégiques Document OAP, pages 38/88, rien ne dit que ce futur quartier soit destiné à l'habitat « Thalès » reste classé dans l'ensemble du PLUI comme zone d'activité.

Or la mairie de Guyancourt annonce 1500 logements sur ces 20 ha de terrain !

- Suite à l'incomplétude du dossier d'enquête, l'association envisage tout recours contentieux possible.

- Demande qu'il soit clairement explicité avec requalification le classement de cette zone

DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN-EN-YVELINES

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLUI)
PERIMETRES DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES (PPM) DE L'EGLISE SAINT VICTOR A GUYANCOURT, ET DU PLAN FORT DE SAINT-CYR A MONTIGNY-LE-BRETONNEUX -
ZONAGE ASSAINNISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Commission d'enquête — Jean-Pierre LENTIGNAC Président, Bernard PANET, Henri MYDLARZ Membres

Procès-verbal de fin d'Enquête publique

Mémoire en réponse
Saint-Quentin-en-Yvelines Terre d'Innovation

Les réponses de Saint-Quentin-en-Yvelines aux remarques formulées dans le PV d'enquête publique sont de deux types, soit directement après la question, soit en fin de document quand elles apportent réponse à plusieurs questions.

Les réponses de la Communauté d'Agglomération

Réponse 4 : Thalès

En ce qui concerne l'OAP Guyancourt Ville, même si les objectifs ont été repris dans l'OAP, ils ne sont pas déclinés dans l'évolution du zonage. En effet, le projet n'étant pas suffisamment avancé, nous ne disposons pas des outils permettant d'assurer sa bonne mise en œuvre.

Toutefois l'écriture du PADD et des OAP permet d'envisager l'évolution des parties règlementaires du PLUi par simple modification, et ce dès lors que des projets mieux définis, élaborés en concertation avec le public et coordonnés avec les communes seront prêts.

Réponse 5 : Stationnement

La proposition élaborée dans le cadre du PLUi a été réalisée à partir des règlements actuels des PLU en prenant en compte les orientations du PDUIF. Il conviendrait de les revoir avec une approche plus fine (combinant stationnement privé, stationnement public, organisation et règlementation, niveau de desserte, taux de motorisation, attentes, ..). Une telle étude est prévue dans le cadre du PLD de Saint-Quentin-en-Yvelines, étude qui devrait permettre de définir l'exigence en termes de stationnement par secteur. Une modification du PLUi à partir des résultats de cette étude serait envisageable. Dans l'attente, les éléments disponibles ne permettent pas de trancher de manière pertinente en faveur de telle ou telle évolution, d'autant que des attentes contradictoires sont exprimées par les différents acteurs du territoire.

Très important !

Pour rappel, les conditions suivantes devront être réunies pour permettre le développement du secteur Thalès et conditionnent l'évolution du règlement et du zonage sur ce secteur :

- sur la commune de Guyancourt aucun développement de logement ne peut être réalisé à l'est de la RD 91 ce qui nécessite le dévoiement préalable de la RD 91,
- l'arrivée du métro et de la Station SQY-Est,
- le respect des équilibres sociaux dans les logements, de la mixité fonctionnelle, de l'équilibre entre les espaces bâtis et non bâtis.

Vote sur l'approbation du rapport moral

Présentation des projets d'actions de l'ADHAVE pour l'exercice 2016-2017

- **Devenir de la friche Thalès - futur quartier gare**
- **Après le départ de l'IFAC, quels projets pour l'école des 40 arpents ?**
- **Circulation dans la Bretonnière, zone 30**

- **Appel à candidatures au Conseil d'administration de l'ADHAVE**
- **Candidature de Jean-Luc Detavernier**
- **Autres candidatures**

- **(le CA élit les membres du bureau Président, Secrétaire, Trésorier)**

Être partie prenante dans les discussions pour défendre les adhérents et les Vicinois